

INFORMATIONS



Mesdames, Messieurs,

Par courriel daté du 14 mars dernier, je vous ai vivement incités à suspendre vos activités associatives et plus particulièrement celles se déroulant à l'intérieur des bâtiments communaux.

Désormais, au regard de l'aggravation de la crise sanitaire actuelle et suite à l'arrêté ministériel prescrivant la fermeture de la plupart des établissements recevant du public, je vous informe de ma décision de ne plus permettre aux associations, à compter de ce lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, d'utiliser les bâtiments communaux (salles) et les équipements sportifs communaux pour réunir leurs membres ou y organiser des manifestations.

Dans un tel contexte, je rappelle que le message délivré par les autorités sanitaires est de se conformer "aux mesures barrières" et, si possible, de rester confiné chez soi. Les déplacements doivent, en effet, être limités aux motifs indispensables.

Les services municipaux se tiennent naturellement à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. A ce titre, je vous invite d'ailleurs à privilégier le courriel (mairie.burbure@wanadoo.fr) ou l'appel téléphonique comme moyen de communication même si, naturellement, les bureaux de la mairie demeurent ouverts aux jours et horaires habituels.

Sachant compter sur la compréhension de chacun, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

René HOCQ
Maire de Burbure